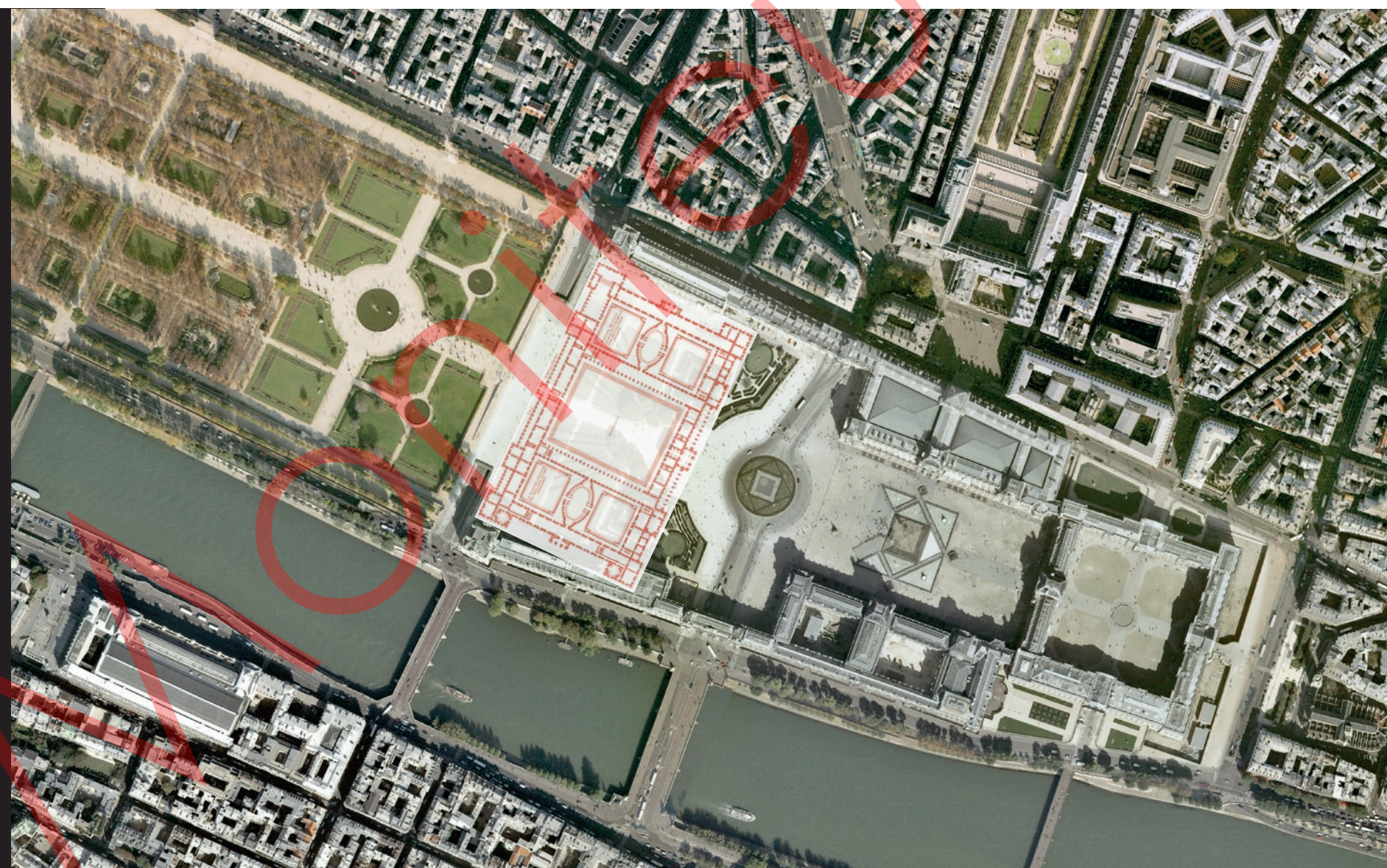


A un projet de reconstruction des Tuileries fondé sur le rétablissement factice d'un état très sédimenté, l'inscription de la version gravée par Androuet du Cerceau (1579) du projet inachevé de Philibert De l'Orme dans le Louvre actuel oppose le mirage d'un parti souvent adopté en France, celui de la restitution d'un état idéalisé.

Viollet-le-Duc, Dictionnaire raisonné, Paris, 1859, tome II, article « Cathédrale », p. 324.



LE RETARD FRANÇAIS

PAR JEAN-FRANÇOIS CABESTAN

Les douze mois qui viennent de s'écouler – une révolution terrestre – sont sans doute peu de chose au regard des temporalités longues susceptibles d'agir sur le rapport des humains à leur héritage culturel. En France, l'année 2008 n'en a pas moins été riche d'une diversité d'événements dont l'appréciation simultanée offre un éclairage aussi vif que déconcertant sur l'état de la notion de patrimoine et sur les attitudes qui prévalent en la matière.

A Versailles, l'exposition des œuvres de Jeff Koons dans les appartements et à l'Orangerie fait beaucoup parler d'elle, mais l'observateur ne peut s'empêcher de remarquer que, de manière troublante, les dernières restaurations pratiquées dans le château et dans les jardins s'inscrivent dans une veine finalement assez proche : du clinquant, de l'événementiel et beaucoup de médiatisation. On va autant à Versailles pour voir les expositions régulièrement programmées que pour considérer les restaurations qui se succèdent à un rythme tout aussi soutenu. Transformé en Musée de l'Histoire de France sous Louis-Philippe, l'ancien siège de la monarchie se travestit actuellement en une structure

qui tient un peu de l'une et un peu de l'autre de ces vocations passées, mais où l'essentiel des efforts s'applique à la recherche du spectaculaire : il faut que ça brille ! La création de l'établissement public en 1995, la tempête de 1999, le projet du Grand Versailles (2003), l'importance enfin des moyens financiers publics et privés débloqués participent d'un interventionnisme d'exception. Si certaines campagnes de travaux ont pu s'attirer l'adhésion de quelques spécialistes, la grille royale désormais déchaudée et les combles tout fraîchement redorés de la cour de marbre proposent leur réalité aurifère à un public médusé. Opérations de prestige, ces coups d'éclat s'inscrivent de

manière assez indélicate dans le climat de pénurie et la situation de déshérence dans laquelle stagnent nombre d'édifices classés moins choyés. A Versailles, la parure de métal précieux très ponctuelle engendre le sentiment que tout le reste est terre : on est encore bien loin de la cohérence idéalisée des représentations anciennes dont la restauration s'inspire. La frustration qui résulte de l'imperfection de la copie par rapport au modèle de référence est bien réelle et laisse augurer des travaux sans fin dont l'effet sera d'abolir par touches successives toute trace des stratifications et de l'histoire pluriséculaire du site. A quand le remplacement par des pastiches Louis XIV de l'aile Gabriel et du pavillon Dufour

dont les fronts bâtis contrastent désormais si fort avec les façades à pierrieres de la Cour de marbre ? Qui pouvait imaginer que la légitimité aléatoire de la ferronnerie de carton-pâte restituée à plusieurs reprises pour les besoins de reconstitutions historiques filmées pourrait trouver un jour un écho favorable pour une réalisation en dur ? Si l'on admet que l'image ou le film doivent commander au destin de la substance historique, peut-être faut-il se réjouir de ce que la réinterprétation hollywoodienne de la séquence d'accès au château imaginée par Sofia Coppola dans son *Marie-Antoinette* en 2006 préside un jour à la translation de l'entrée principale à l'extrémité ouest du Grand Canal.

Le top 50 des cathédrales

En France, la rareté de l'intéressement des élites politiques et intellectuelles aux questions d'architecture et de patrimoine est une donnée qui s'ancre au plus profond de la culture nationale. Fin octobre 2008, le Conseil économique et social s'est vu remettre un rapport sur le patrimoine « Une nouvelle dynamique pour les politiques de conservation du patrimoine monumental » signé par Jean-Jacques Aillagon, document dont la diffusion a suscité beaucoup d'émoi. Si la question de fond du destin des édifices religieux n'est pas abordée, on y envisage de revenir sur des dispositions dont l'origine remonte au Concordat et que la loi de la séparation des biens de

l'Eglise et de l'Etat avait entérinées. Le rapport établit l'hypothèse que la liste des lieux de culte qu'il protège pourrait être révisée : certaines des cathédrales dont la responsabilité incombe aujourd'hui à l'Etat pourraient être transférées aux collectivités locales. A l'écart de toute appréciation de la signification religieuse des choix opérés jadis, les préfigurations du rapport se fondent sur l'élection à une sorte de top 50 des cathédrales ceux des édifices dont l'architecture paraît la plus remarquable. Saint-Denis, Chartres, Reims, Amiens et Bourges nommément citées s'en sortent plutôt bien. En l'absence de prise de position méthodologique de la part du rapporteur, on constate que les critères retenus pour cet examen trahissent leur allégeance à l'idée de la cathédrale idéale, celle qu'en son temps théorisa un Viollet-le-Duc on le sait plus dogmatique dans ses écrits que dans ses réalisations. En ce début du XXI^e siècle, il y a de quoi s'étonner de cette adhésion inconsciente et inconditionnelle à des thèses datées voire périmées, perpétuées on ne sait comment à l'intérieur d'une sphère pourtant amie de la culture la plus contemporaine. Ce protocole aboutit à la stigmatisation d'édifices boiteux, soit parce qu'ils ne sont pas jugés assez « haute époque », soit parce qu'ils sont dépourvus de l'homogénéité et de la cohérence associée par la théorie

PEUT-ÊTRE FAUT-IL SE RÉJOUIR DE LA RÉINTERPRÉTATION HOLLYWOODIENNE DE LA SÉQUENCE D'ACCÈS AU CHÂTEAU

architecturale depuis l'âge classique à l'idée de monument. Les cathédrales de Lille, de Montauban, de Pamiers et de Toulouse ont ainsi été placées sur la sellette. S'attardant sur le cas de Toulouse, le rapporteur s'interroge sur les conditions d'un échange entre la cathédrale Saint-Etienne et l'église Saint-Sernin, du ressort de la municipalité. Il est piquant de relever le caractère expérimental et novateur de chacune des strates qui se superposent dans la première au regard de l'immobilisme qui a prévalu sur le chantier de la seconde, où le parti roman a été reconduit jusqu'au XIV^e siècle. Si le rapporteur croit devoir stigmatiser « le malhabile collage entre un édifice roman et un édifice gothique », la cathédrale de Toulouse offre l'exemple

avéré d'un édifice dont les accidents de parcours très tôt assumés ont donné lieu à des solutions architecturales hors du commun et magistrales. Ici comme ailleurs, la hiérarchisation des édifices en fonction de leur état d'achèvement relatif reflète une conception du monument en définitive indifférente à l'histoire et à leur architecture. Si dans un article paru dans *Le Monde* du 26 octobre, le commentateur s'inquiétait de la portée d'un rapport et de l'action d'une personnalité désormais extérieure au ministère de la Culture, Christine Albanel en a déclaré dans un communiqué le contenu en harmonie avec ses propres vues.

La controverse des Tuileries

Les débats concernant la reconstruction des Tuileries n'occupent pas le devant de l'actualité et ce n'est que dans des cercles encore restreint que s'opposent partisans et détracteurs. Le dernier numéro d'*amc Moniteur* a pourtant évoqué cette polémique dont nul ne peut être assuré qu'il en connaît l'issue (1). Le ministère garant de la protection des édifices classés tourne le dos à l'affaire, arguant de son incapacité à dégager des crédits en faveur d'un projet dont l'enveloppe représente entre une et deux années d'exercice budgétaire (300 et 500 M d'euros). Rien ne s'oppose donc à ce que les intérêts ou les appétits des promoteurs de l'opération ne profitent de ce silence. A l'argument d'une reconstruction qui serait au dire de ses promoteurs « absolument indispensable à la cohérence historique de notre pays » (2), les spécialistes opposent l'impossibilité de restituer l'état sédimenté d'un palais dont l'histoire et les transformations s'étaient sur plusieurs siècles. Du projet conçu par Philibert De l'Orme, force est de constater que seule une portion de la façade sur jardin a été réalisée, formant le noyau du palais plus tard incendié sous la Commune. Si la plastique de certaines parties de l'édifice connues par la photographie a été vantée, de fortes réserves se sont élevées quant aux qualités distributives et à la valeur d'usage d'un palais réputé très malcommode lorsqu'il était debout (J.-M. Pérouse de Montclos). L'état actuel du site où s'élevait l'édifice – une dalle encadrée par deux trémies où s'enfoncent les rampes d'entrée et de sortie de la ville souterraine qui occupe les dessous du Louvre – inspire enfin des doutes quant au bien-fondé d'un retour à un état antérieur, évidemment compromis par la mise en place d'infrastructures qu'il faudrait nécessairement intégrer au projet de restitution (Ph. Prost). L'avenir dira si la controverse qui s'est engagée

doit prendre de l'ampleur. Sans doute apparaît-il que les défenseurs du projet sont animés par des mobiles qui, totalement à l'écart d'une réflexion sur la faisabilité de l'opération, n'intègrent ni l'histoire de l'édifice ni l'examen du site dans son état actuel. Ce projet très détaché des réalités s'énonce et se colporte au travers d'un imaginaire peuplé d'une iconographie riche et pittoresque. Les dessins d'architecture gravés attirent le spécialiste, mais la puissance évocatrice des images qui représentent l'édifice à divers stades de ruine et de déchéance après l'incendie l'emporte. Ces images pleines de pathos suscitent ou ravivent l'intérêt pour un palais disparu et se substituent pour l'heure à la crudité sèche des dessins d'exécution de la construction neuve. Leur rôle est de propager l'idée d'une perte à laquelle il est possible et légitime de porter remède.

Fragilisation

Le climat de pénurie, la désorganisation, et le désengagement qui caractérise la gestion du patrimoine est l'expression d'un retard culturel propre à la France. La démission des instances publiques dont l'action contribuait à l'entretien des édifices classés défraie la chronique : les hôtels parisiens bradés par l'Etat illustrent une tendance qui s'étend à tout le territoire. Le démantèlement du Service des monuments historiques et du monopole des « en chef » engendre la fragilisation d'un type de pratique architecturale dont on découvrira très tôt qu'elle ne suscite pas autant de vocations ni de convoitise qu'on croit. Faute d'une conscience historique plus généralement partagée, il n'existe aucune entrave sérieuse à la métamorphose des ensembles patrimoniaux en des icônes progressivement dépourvues de toute substance, enveloppes creuses mais clinquantes d'une réalité déconnectée du contexte historique, physique, territorial et paysager qui les a vus naître. Dérisoire dans son état de formulation actuel, le projet de reconstruction des Tuileries risque pourtant bien d'aboutir. Pour les professionnels, il ne présente guère que le mérite d'établir que l'histoire du Louvre n'est pas achevée, et que c'est peut-être en ce lieu de l'inaboutissement de la dernière campagne de travaux qu'on pourrait un jour concentrer des intentions de projet, non sans s'autoriser quelques entorses vis-à-vis du dessein inachevé de Philibert De l'Orme.

1. Voir *amc* n° 183, novembre 2008, p. 43-46
2. www.tuileries.fr